

REPUBLIQUE FRANCAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2025-09-22-R-0753

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la rue Claude Monet - Ouverture d'une enquête publique

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

n° provisoire 15689

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et, notamment, l'article L 141-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et, notamment, les articles L 134-1 et suivants et R 134-3 et suivants ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2023-02-28-R-0128 du 28 février 2023 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

**arrête**

**Article 1** - Le projet de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la rue Claude Monet à Meyzieu sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles L 134-1 et suivants et R 134-3 et suivants du CRPA.

En conséquence, le dossier d'enquête publique sera déposé pendant quinze jours entiers et consécutifs du 20 octobre au 3 novembre 2025 inclus. Chaque habitant ou tiers intéressé pourra en prendre connaissance à :

- la Mairie de Meyzieu, place de l'Europe, les lundis de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et du mardi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

- la Métropole - délégation gestion et exploitation de l'espace public - direction ressources - service administration finances - unité juridique et processus délibératif, immeuble le Clip au 7<sup>ème</sup> étage, 83 cours de la Liberté à Lyon 3<sup>ème</sup>, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Pendant ce délai, les observations du public pourront être consignées directement sur le seul registre prévu à cet effet, à la Mairie de Meyzieu, siège de l'enquête, ou être adressées au Commissaire-enquêteur, par écrit, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

- Mairie de Meyzieu, Hôtel de Ville, place de l'Europe, CS 30401, Meyzieu cedex.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon  
dans les deux mois à partir de la publicité de l'arrêté